

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES ARRÊTÉS DU MAIRE**

N°2022-213

=====  
**ARRETE TEMPORAIRE**

**OBJET : Occupation domaine public : permis de stationnement d'un fourgon de l'entreprise SUR COFFRES-FORTS, place Albert – Livraison d'un coffre-fort à l'agence du Crédit Agricole**

Le Maire de GUILLESTRE,

Vu le Code général des Collectivités territoriales et notamment ses articles L 2213-1 et suivants, L 2212-1,

Vu le code de la route et ses articles R. 417-6 ; L. 411-2 ; R. 417-10 ; R 130-10 ; L. 417-1,

Vu la demande de l'entreprise SUR COFFRES-FORTS, formulée le 9 novembre 2022,

**CONSIDERANT** que la livraison d'un coffre-fort à l'agence du Crédit Agricole place Albert nécessite le stationnement d'un fourgon.

**A R R E T E**

**Article 1 : Autorisation est donnée à l'entreprise SUR COFFRES-FORTS de stationner un fourgon Renault master 3,5t immatriculé AA-653-BY ou DX-492-MY pour la livraison d'un coffre-fort à l'agence du Crédit Agricole.**

**Article 2 : L'autorisation est accordée le **jeudi 17 novembre 2022 de 9h à 13h.****

**Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Il peut également faire l'objet d'un recours gracieux dans les mêmes conditions de délai.**

**Article 4 : Madame le Maire, le Commandant de Brigade de la Gendarmerie, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté dont copie sera transmise à :**

- Monsieur le Commandant de Brigade de la Gendarmerie de GUILLESTRE,
- Au demandeur.

**Article 5 : Le présent arrêté sera publié sur le site internet de la mairie et inscrit sur le registre des arrêtés du Maire.**

Fait à GUILLESTRE,  
Le 10 novembre 2022  
Le Maire,  
Christine PORTEVIN

